

# CPA Saint Laurent– POLITIQUES D'INSCRIPTION

## MEMBRES EN RÈGLE

Tous les membres de CPA Saint Laurent (ci-après dénommé **CPASTL**) doivent être en règle. Cela signifie que tous les frais, y compris les frais d'inscription, d'entraînement, d'examen, de tests ou autres, doivent être payés en totalité 5 jours avant l'inscription.

## MEMBRES EN SOUFFRANCE

Les membres ayant des arrières ne seront pas autorisés à prendre part à aucune activité du club et leurs privilèges de la glace seront révoqués jusqu'à ce que l'intégralité des sommes dues soient versées. (i.e. Les frais liés aux tests, compétitions, etc.)

## PRIORITÉ D'INSCRIPTION

Les membres inscrits pour la saison automne-hiver 2024-2025 peuvent s'inscrire pendant les périodes d'inscription préalable et générale pour la saison automne-hiver 2025-2026. L'admissibilité d'un patineur à s'inscrire pendant la période d'inscription préalable/générale ne confère aucun statut particulier à un frère, une sœur ou tout membre de sa famille qui souhaite s'inscrire au club. Le nouvel inscrit **DOIT** satisfaire individuellement à tous les critères et exigences d'inscription nécessaires pour que sa candidature soit prise en considération.

Les membres inscrits pour la saison automne-hiver en cours peuvent s'inscrire aux cours pendant la période d'inscription préalable et générale pour les sessions printemps et été en cours. (i.e. 2025-2026)

Un patineur qui a rejoint le club pour une session de printemps ou d'été n'est pas admissible à s'inscrire pendant la période d'inscription préalable. Une inscription au printemps 2026 NE garantit PAS l'inscription pour la saison automne 2026-2027. Il peut être en mesure de s'inscrire pendant la période d'inscription **générale** s'il satisfait aux exigences d'inscription.

## CONDITIONS

- 1) Tous les prix et horaires sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.
- 2) La **CPASTL** se réserve le droit d'annuler tout programme en cas d'inscriptions insuffisantes.
- 3) Les patineurs dont les compétences en patinage sont équivalentes au badge CanSkate 3 ou supérieur ne sont pas admissibles à l'inscription.
- 4) La **CPASTL** se réserve le droit d'annuler toute inscription comportant une fausse déclaration concernant le lieu de résidence ou les compétences en patinage du patineur. (i.e., un patineur ayant des compétences équivalentes au Badge 3 ou supérieur ou ayant réussi un test STAR ne peut s'inscrire à un groupe CanSkate, à un cours STAR ou à un cours pour adultes.) Des frais de traitement de 25 \$ seront appliqués. Les frais d'adhésion à Skate Canada ne sont pas remboursables.
- 5) Les annulations et les activités spéciales liées aux activités de l'arenaarena, les cas de force majeure (tels que, mais sans s'y limiter, les incendies, les explosions, les tremblements de terre, les sécheresses, les raz-de-marée et les inondations) ou les opérations liées à l'arenaarena de l'arrondissement ne donnent pas droit à un remplacement de session ou à un remboursement.
- 6) Pour bénéficier de la réduction maximale, les inscriptions doivent être effectuées en une seule transaction. Les transactions multiples ne bénéficieront pas du tarif réduit.
- 7) Le nombre de places dans tous nos programmes est limité. Nous ne pouvons garantir la disponibilité dans aucune classe. Les inscriptions se font selon le principe du premier arrivé, premier servi.
- 8) Les inscriptions doivent être effectuées en ligne et doivent être complètes pour être acceptées. Les inscriptions et réservations par téléphone ou par courriel ne sont PAS acceptées.
- 9) Le **CPASTL** traite les inscriptions dans l'ordre où elles ont été reçues en ligne. Le paiement intégral doit être effectué au moment de l'inscription. Les frais d'inscription non payés après deux (2) notifications par courriel (15 jours) suivant l'inscription en ligne entraîneront l'application de frais de traitement de 25 \$.
- 10) Frais de retard : printemps : +20 %, cours d'été +10 % (minimum 10 \$ pour l'été) seront appliqués pour toutes les inscriptions demandées après la période d'inscription générale.
- 11) Frais administratifs : Demande de modification d'une inscription i) dans les 24 heures suivant l'inscription = 5 \$ ii) 24 heures après l'inscription et avant le début de la session = 10 \$ iii) après le début de la session = 15 \$.
- 12) Les familles à faible revenu qui répondent à certains critères d'admissibilité préétablis peuvent bénéficier d'une réduction sur les frais de cours. Elles doivent soumettre les documents justificatifs obtenus auprès de l'arrondissement de Saint-Laurent (formulaire vert) au club par courriel 5 jours avant la date d'inscription. Cette réduction ne s'applique qu'à une inscription de base automne-hiver.
- 13) Les sessions doivent être achetées en bloc ; les patineurs ne sont pas autorisés à acheter une session partielle. Le **CPASTL** n'est PAS tenu d'accepter les inscriptions après la date limite d'inscription générale.
- 14) Un patineur ne peut pas remplacer ou échanger une séance à laquelle il s'est inscrit par une autre séance. Remarque : un patineur doit acheter une parcelle (« patch ») pour patiner lors d'une autre séance. Les patineurs ne seront pas autorisés à acheter une parcelle pour les séances « complètes », même s'il y a des « absents ». Le club doit être informé à l'avance afin de déterminer s'il y a de la place.

- 15) A partir de cette saison, les parents et les patineurs doivent lire le document « Fiche éducative sur les commotions cérébrales transmise avant le début de la saison » (Ressource éducative sur les commotions cérébrales avant la saison). Les parents et patineurs sont réputé avoir lu ce document et accepté de s'y conformer au moment de compléter leur inscription.
- 16) La Biblio carte-loisirs est une carte d'identité destinée à toute personne souhaitant participer aux activités proposées par les organismes sans but lucratif agréés de l'arrondissement de Saint-Laurent. Toute fausse déclaration entraînera la suspension des privilèges liés à la carte-loisirs. La Biblio carte-loisirs délivrée par l'arrondissement de Saint-Laurent est gratuite pour les résidents et obligatoire pour les non-résidents. Elle peut se faire dans les différents points de service de l'arrondissement tels que Centre des Loisirs, Centre sportif, bibliothèques
- 17) Les rattrapages, crédits ou remboursements pour les cours manqués (pour quelque raison que ce soit) ne sont pas disponibles en raison des horaires et des ratios des cours.
- 18) Les patineurs peuvent conserver leur statut de « club d'origine » et leur priorité d'inscription préalable pour la saison en cours (2025-2026) s'ils étaient membres lors de la saison automne-hiver précédente (2024-2025):

Inscription régulière	Inscription Sport Étude	Inscription comme AP
-----------------------	-------------------------	----------------------

**PRIVÉ** : Les nouveaux patineurs peuvent s'inscrire pour le printemps 2026. Une inscription au printemps ne garantit PAS l'inscription pour la saison automne 2026-2027. Les patineurs doivent être inscrits comme membres de Patinage Canada pour la saison en cours afin de s'inscrire à la session d'été. Les patineurs d'un deuxième club peuvent s'inscrire aux sessions de printemps ou d'été.

- 19) Il n'est pas possible de changer de catégorie après la fin de la période d'inscription. Si le patineur a réussi un test de niveau supérieur au cours de la saison, il conserve la même catégorie que celle établie au moment de la validation de l'inscription.
- 20) **NOMBRE MAXIMAL DE SESSIONS** :
- GROUPE (CANSKATE, ADULTES)** : Maximum de quatre (4) sessions (CanSkate, cours CanSkate, DEV).
  - PRIVÉ** : Maximum de 4 sessions (cours privé, cours collectif STAR, DEV, STROKING).

## POLITIQUES DE CRÉDIT / REMBOURSEMENT

Aucun remboursement en espèces ne sera accordé. Les crédits et les remboursements ne seront pas pris en considération après la moitié des cours, sauf pour des raisons médicales (certificat médical requis). Les cours de rattrapage, les crédits ou les remboursements pour les cours manqués (pour quelque raison que ce soit) ne sont pas disponibles en raison des horaires et des ratios des cours.

Un crédit complet sera accordé pour toutes les demandes faites avant le début d'un programme. Les frais d'adhésion à Skate Canada (64 \$) ne sont pas remboursables. Des frais administratifs de 25 \$ s'appliquent.

Aucun crédit ne sera accordé après la date limite d'inscription.

Les annulations pour raisons **médicales** demandées après le début du programme et avant que la moitié des cours aient eu lieu doivent être faites par écrit (par courriel au club) et accompagnées d'un certificat médical. La date du courriel servira de base pour le calcul du montant à créditer, c'est-à-dire proportionnel au nombre de cours restants dans le programme, moins les frais d'annulation.

### Remboursement

Des frais de service (25 \$ pour les cours d'automne/hiver et d'été, 10 \$ pour les cours de printemps) seront appliqués à toutes les demandes de remboursement.

- Les frais d'inscription obligatoires à Skate Canada ne sont pas remboursables et seront déduits de tout remboursement.
- Les demandes de remboursement doivent être soumises par écrit en indiquant la raison du retrait. Des pièces justificatives doivent être fournies. Les membres du conseil d'administration du club de patinage artistique de Saint-Laurent examineront la demande. Toutes les décisions sont définitives.
- Le club créditera le compte dans un délai de 2 à 4 semaines suivant la décision.

### TRANSFERTS DE SESSION

Demandes de transfert

- Des frais de 5 \$ s'appliqueront pour les changements demandés dans les 24 heures suivant la fin de l'inscription.
- Des frais de 10 \$ s'appliqueront pour les demandes reçues avant la première session.
- Une fois la saison commencée, des frais administratifs de 15 \$ s'appliqueront pour toutes les demandes de changement de session par patineur jusqu'au 10 octobre 2025. Toutes les demandes de transfert effectuées après cette date seront refusées.

### CONDITIONS

Aucun paiement ni crédit ne sera effectué pour les remboursements inférieurs ou égaux à 10 \$ (après déduction des frais administratifs).

\*\*Veuillez noter que les NOUVELLES inscriptions aux cours particuliers reçues par courrier ou déposées au bureau du club avant le premier jour d'inscription pour les NOUVEAUX MEMBRES ne seront pas prises en compte. Toutes les inscriptions et paiement DOIVENT être effectuées en ligne.